



L'engagement de l'OTAN à l'égard de l'Afghanistan après 2014

la fin 2014 marquera l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). La FIAS a été mise sur pied en 2001, à la demande des autorités afghanes et dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa mission consistait à aider les autorités afghanes à assurer la sécurité et à constituer de nouvelles forces de sécurité nationales, afin que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes internationaux.

Ce pays, aujourd'hui, n'est plus un refuge pour le terrorisme international. Plus de 350 000 membres des forces de sécurité nationales afghanes se préparent à assumer la pleine responsabilité de la sécurité d'ici à la fin 2014, comme convenu avec les autorités afghanes au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en 2012.

L'Afghanistan reste confronté à de nombreuses difficultés, notamment sur le plan de la sécurité. Ces difficultés ne disparaîtront pas fin 2014. Selon ce qui a été convenu avec les autorités afghanes au sommet de Chicago, en 2012, l'OTAN maintiendra son engagement à l'égard de l'Afghanistan après 2014.

Cet engagement s'appuiera sur trois éléments étroitement liés : une mission « Resolute Support » de formation, de conseil et d'assistance dirigée par l'OTAN au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes ; une contribution au vaste effort visant à soutenir financièrement les forces et les institutions de sécurité afghanes ; et le partenariat durable OTAN-Afghanistan.

Mission Resolute Support

La mission Resolute Support, dirigée par l'OTAN, ne sera pas une mission de combat ; son but est de contribuer à l'établissement de processus et de systèmes qui permettront au gouvernement afghan d'assurer lui-même la sécurité du pays de manière efficace et durable. Elle englobera des activités de formation, de conseil et d'assistance aux niveaux des ministères chargés de la sécurité et d'autres institutions nationales, ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police. Cette nouvelle mission aura plusieurs fonctions, à savoir, notamment :

- soutenir la planification, la programmation et la budgétisation ;
- assurer la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte, et le contrôle ;
- contribuer à l'application des principes de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- contribuer à la mise en place et au soutien des processus qui concernent, entre autres, la génération de force, le recrutement, la formation, la gestion et le perfectionnement du personnel.

La mission Resolute Support sera menée initialement avec un effectif de 12 000 hommes environ, qui seront fournis par les pays alliés et les pays partenaires et qui seront répartis entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre satellites (Mazar-i-Charif, Herat, Kandahar et Jalalabad).

Cette mission sera lancée le 1er janvier 2015.

Soutien financier des forces de sécurité afghanes à long terme

Depuis 2007, les pays de la FIAS contribuent en outre au développement des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) au titre du fonds d'affectation spéciale consacré à l'armée nationale afghane (ANA). Il s'agissait au départ d'un mécanisme grâce auquel les pays de la FIAS finançaient les frais de transport et d'installation d'équipements cédés, l'acquisition d'équipements et de services pour l'ANA, ainsi que des formations dans le pays et à l'étranger.

Le champ d'application du fonds d'affectation spéciale consacré à l'armée nationale afghane a été étendu en 2009, de manière à financer le soutien à long terme de l'ANA, avant d'être étendu à nouveau en 2011 pour couvrir l'alphabétisation, l'apprentissage de l'anglais et la formation militaire professionnelle à long terme au sein des forces de sécurité nationales afghanes.

Le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA est ouvert aux contributions de la communauté internationale dans son ensemble. En août 2014, le montant total des contributions reçues ou annoncées s'élevait à 670 millions d'euros.

Au sommet de l'OTAN tenu en mai 2012 à Chicago, les pays alliés et les pays de la FIAS sont convenus de jouer leur rôle, dans le cadre de la communauté internationale et en se fondant sur les mécanismes existants, s'agissant d'élaborer des mécanismes de financement et des modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés, cohérents et efficaces pour les forces de sécurité nationales afghanes après 2014. Ils sont également convenus que ces mécanismes seraient caractérisés par la flexibilité, la transparence, l'efficacité financière et le respect de l'obligation de rendre compte, et qu'ils comporteraient des mesures anti-corruption. Des sources de financement multiples subsisteront. Comme suite à une décision prise en avril 2013 par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA a été adapté pour qu'il puisse constituer l'une de ces sources de financement.





De nouvelles dispositions ont été approuvées pour le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA à la réunion des ministres des Affaires étrangères tenue en décembre 2013. Ces dispositions prévoient notamment ce qui suit :

- le fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA adapté continuera d'être employé en premier lieu pour l'armée nationale afghane, mais l'actuelle souplesse d'utilisation restera de mise pour ce qui est du financement éventuel d'autres éléments des forces de sécurité nationales afghanes ;
- les ressources affectées au fonds seront utilisées conformément au plan des besoins relatifs aux forces de sécurité afghanes, lequel sera élaboré par les autorités afghanes ;
- les États-Unis continueront de gérer le fonds jusqu'en 2017 ; l'éventuelle prolongation de ce mandat au-delà de 2017 dépendra de décisions ultérieures ;
- l'utilisation du fonds ANA adapté sera régie par un plan annuel, qui comprendra une estimation des coûts ainsi qu'une indication des échéances et qui définira des objectifs de performance ;
- la gestion et l'utilisation du fonds ANA adapté feront chaque année l'objet d'un audit ;
- un conseil d'administration du fonds sera établi pour en assurer le suivi et veiller à ce qu'il soit régi par des principes d'efficacité, d'intégrité financière et de responsabilité financière ; ce conseil sera composé de représentants des pays donateurs et du gestionnaire du fonds. Le conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale consacré à l'ANA a tenu sa réunion inaugurale à Bruxelles le 1er septembre 2014.

C'est principalement au gouvernement afghan qu'incombe la responsabilité du soutien financier des forces de sécurité nationales afghanes. Au sommet de Chicago, les autorités afghanes ont marqué leur accord pour y contribuer à hauteur d'au moins 500 millions d'euros par an dans un premier temps, et leur participation augmentera progressivement au fil du temps. Elles se sont engagées à assumer pleinement, en 2024 au plus tard, la responsabilité financière du soutien à fournir chaque année aux forces de sécurité nationales.

Partenariat durable OTAN-Afghanistan

Au sommet de l'OTAN tenu en 2010 à Lisbonne, l'Alliance et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ont signé une déclaration sur un partenariat durable. Le partenariat durable fournit un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme entre l'OTAN et l'Afghanistan après 2014.

Il inclut une série d'activités et de programmes approuvés auxquels l'Afghanistan peut participer. Un grand nombre de ces programmes visent à renforcer les capacités, y compris la formation militaire professionnelle. Les institutions de sécurité afghanes pourront recourir aux outils disponibles actuellement dans le cadre du programme pour le développement de l'intégrité. Ce programme offre des outils pratiques censés aider les pays participants à développer l'intégrité et la transparence, à faire respecter l'obligation de rendre compte et à réduire le risque de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Une partie de cette coopération pratique consistera à faciliter le processus de normalisation du secteur de l'aviation, en vue d'établir une autorité de l'aviation civile indépendante, et de mettre en place une planification civile d'urgence et une préparation aux catastrophes, ainsi qu'à poursuivre les efforts de diplomatie publique.

Au sommet de l'OTAN tenu en 2012 à Chicago, l'Alliance et le gouvernement afghan ont réaffirmé leur volonté de développer encore le partenariat durable OTAN-Afghanistan. Le partenariat durable sera adapté en fonction de l'évolution de la nature de la mission de l'OTAN et de ses relations avec l'Afghanistan, et en fonction du développement progressif des institutions afghanes. Cela confirme l'importance stratégique de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan et souligne plus encore l'engagement envers les partenariats mondiaux dont il est question dans le concept stratégique 2010 de l'OTAN.



Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias – Centre d'opérations médias (MOC)

Tél. : +32(0)2 707 1010/1002

E-mail : mailbox.moc@hq.nato.int

#NATO #DefMin